

*Conditions spéciales*

*« Chacun des immeubles 50, 52 et 54, rue de Fontaine devra reprendre ses eaux de pluie; s'il existe un passage, ce sera uniquement pour le numéro 50. Il est repris au plan ci-avant vanté, ce qui suit : "Toutes les servitudes provenant de la division de ces trois immeubles seront maintenues par destination du père de famille. »*